

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0307

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : CS/SC.2026.06.

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du conservatoire Maurice André – site Clara d'Anduze avec l'association Jazzoparc du lundi 20 au lundi 27 juillet 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de mise à disposition de locaux faite par l'association Jazzoparc pour y organiser des stages de danse afro-cubaines et de gospel,

Considérant que les activités proposées par l'association Jazzoparc représentent un intérêt certain pour la Communauté Alès Agglomération et qu'il est donc opportun de lui mettre à disposition les locaux du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site Clara d'Anduze, à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Jazzoparc représentée par son président, M. Philippe COURET et dont le siège social se situe 420 chemin de Philippe - 30140 Boisset-et-Gaujac.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition concerne les locaux du conservatoire de musique Maurice André du site Clara d'Anduze et sera consentie à titre gracieux, du lundi 20 au lundi 27 juillet 2026, de 9h à 17h.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions de la mise à disposition seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 JUL. 2026
Le président
Christophe RIVENQ

